

Vertrauen in die Selbstdispensation

Die direkte Medikamentenabgabe beim Arzt hat Zukunft. Eine junge Kollegin, einige Zeit als angestellte Ärztin in einer Hausarztpraxis tätig, brachte es kürzlich auf den Punkt: «Die direkte Medikamentenabgabe in der Praxis erlebe ich als sehr sinnvoll. Die Patienten halten sich viel eher an die Therapie, weil ich Ihnen die Medikamenteneinnahme direkt erklären kann. Zudem ist es für viele Patientinnen, besonders wenn sie Kinder haben oder «schlecht auf den Beinen sind» sehr praktisch, wenn sie die Medikamente gleich mitnehmen können. Ein finanzielles Interesse besteht für mich nicht.»

Bleiben Sie dabei!

Liebe Kolleginnen und Kollegen, geben Sie nicht auf, auch wenn Sie der Diskussion um Sinn oder Unsinn der Selbstdispensation müde sind und am liebsten mit diesem Geschwätz nichts mehr zu tun haben möchten. Denken Sie an die junge Kollegin. Die SD ist und bleibt eine beliebte und kostengünstige Dienstleistung. Der Vorwurf des Nebenverdienstes zielt am Problem vorbei. Niemand erwartet eine Gratisdienstleistung, weder von uns noch von anderen Abgabestellen. Die tatsächlich unselige Debatte wird uns aufgezwungen. Machen Sie sich aber nicht die Argumente der Gegner zu eigen, die sich in einem politisch und öffentlich ausgetragenen Streit um Marktanteile nichts Besseres erhoffen können als zermürbte Marktteilnehmer.

Die SD ist günstiger

Wir Ärztinnen und Ärzte haben langfristig die besseren Karten. Längst ist erwiesen, dass die Medikamentenkosten in den Kantonen mit Selbstdispensation niedriger sind als in den anderen. Ich behaupte nicht, dass sei allein auf diese Art der Medikamentenabgabe zurückzuführen, es mögen andere Faktoren wie die lokale Preissituation, unterschiedliche «Traditionen» u.a.m. dazu beitragen. Ein Argument *gegen* die direkte Medikamentenabgabe kann daraus allerdings auch nicht

abgeleitet werden! Es gibt deutliche Hinweise darauf, dass die direkte Medikamentenabgabe die Compliance wesentlich verbessert und damit Kosten spart. Deshalb gehört auch die Geschichte vom falschen Anreiz in die Märchenkiste.

Die SD ist nicht das Problem

Die Selbstdispensation ist nicht das Problem der Medikamentenversorgung in der Schweiz. Sie wird aber dazu gemacht – *nicht* von der Ärzteschaft notabene. Viele Patientinnen und Patienten können nicht verstehen, wieso sie in der Apotheke eine Beratungstaxe bezahlen sollen, und beziehen das Medikament lieber bei ihrem Arzt. Das bewirkt eine Umverteilung. Wir empfinden es als ungerecht, wenn uns Ärzten deswegen Mengenausweitung vorgeworfen wird. Wir durften nämlich bei der Einführung von LOA im Sommer 2001 nur die Preissenkung von 10% zur Kenntnis nehmen und erhielten keine Beratungstaxe wie die Apotheker. Medikamente können deshalb beim Arzt billiger bezogen werden. Auch bei der einzigen ärzteigenen Versandapotheke «Zur Rose AG» wird diese Beratungstaxe nicht erhoben.

Geben Sie Medikamente ab!

Trotz dieser Situation haben wir dem Wunsch der Bevölkerung entsprechend unsere kostengünstige und praktische Dienstleistung der direkten Medikamentenabgabe nie eingestellt. Sie ist Teil der ärztlichen Behandlung. Wir werden sie weiterhin anbieten, solange sie nicht per Gesetz wirtschaftlich unumöglich wird. Ein gesetzliches Verbot kann nicht im Sinne der Patienten und Prämienzahler sein, weder im Kanton Baselland noch anderswo. Die Bevölkerung wird nicht von selbst auf diesen hilfreichen Service verzichten wollen. Sie muss aber erfahren, dass er engagiert und professionell angeboten wird. Geben Sie Medikamente in Ihrer Praxis ab – und halten Sie sich an Gesetz und Gepflogenheiten! Die Patientinnen und Patienten stimmen mit den Füßen ab.

Dr. Lukas Wagner

Präsident der Ärztesgesellschaft Baselland
Verwaltungsratsmitglied der Apotheke
«Zur Rose AG»

Confiance dans la propharmacie

La dispensation directe des médicaments chez le médecin, la «propharmacie», a de l'avenir. Récemment, une jeune collègue employée quelque temps dans un cabinet de médecin de premier recours l'a mis en lumière: «Au cabinet médical, je fais une expérience très positive de la remise directe des médicaments aux patient-es. Les patient-es sont plus enclins à suivre le traitement du fait que je peux leur expliquer directement comment prendre leurs médicaments. De plus beaucoup de patientes, en particulier s'ils ont des enfants ou qu'ils «tiennent mal sur leurs jambes», trouvent que c'est très pratique de pouvoir quitter le cabinet en emportant directement leurs médicaments. Pour moi, il n'existe aucun intérêt financier.»

Résistez!

Cher-es Collègues, continuez à dispenser même si, lassé-es de la discussion sur le sens ou non-sens de la propharmacie, vous préféreriez ne plus rien avoir à faire avec tout ce verbiage. Pensez donc à cette jeune collègue. La propharmacie est et reste une prestation appréciée et économique. Le reproche d'un gain accessoire est à côté du problème. Personne ne réclame de prestation gratuite, ni de notre part ni de la part des autres dispensateurs. On nous impose un débat pernicieux. Mais ne faites pas cas des arguments de vos contradicteurs qui, en portant sur le plan politique et devant le public la lutte pour leur part de marché, ne peuvent pas espérer mieux que de s'épuiser davantage.

La propharmacie est meilleur marché

À long terme, ce sont les médecins qui possèdent les meilleures cartes. On a depuis longtemps démontré que les coûts de la santé pour les médicaments sont inférieurs dans les cantons où existe la propharmacie que dans les autres. Je ne prétends pas que ce résultat ne provienne que de ce mode de dispensation; d'autres facteurs tels que la situation locale des prix, des «traditions» différentes, entre autres, pourraient en effet y contribuer. En tout état de cause, on ne peut en aucun cas tirer de cette situation un argument *contre* la propharmacie! Il existe au contraire des indices nets que la propharmacie améliore sensiblement l'observance thérapeutique et de ce fait, économise des coûts de santé. Voilà pourquoi il faut mettre l'histoire de la fausse instigation à la poubelle des chimères.

La propharmacie n'est pas le problème

En Suisse, la propharmacie ne constitue pas le problème de la dispensation des médicaments. Mais on en fait un – et, nota bene, «on» n'est *pas* le Corps médical. De nombreux/nombreuses patient-es ne peuvent pas comprendre pourquoi, à la pharmacie, ils doivent s'acquitter d'une taxe de conseil et préfèrent recevoir le médicament de leur médecin. Cette situation crée en effet chez les consommateurs et consommatrices un surcroît d'intérêt pour la propharmacie. Nous estimons qu'il est injustifié de rendre les médecins responsables de la conséquence naturelle de ce regain d'intérêt, à savoir l'augmentation des quantités de médicaments qu'ils délivrent. Ce d'autant plus qu'à l'entrée en vigueur de l'Ordonnance sur la dispensation des médicaments en été 2001, les médecins n'ont eu d'autre choix que de prendre acte de la baisse de prix de 10% et n'ont pas obtenu de taxe de conseil, au contraire des pharmaciennes. La conséquence pratique est que les médicaments peuvent être obtenus à meilleur marché chez le médecin. La taxe de conseil n'est pas non plus perçue par la pharmacie «Zur Rose SA», la seule pharmacie par correspondance en mains des médecins.

Faites de la propharmacie!

En dépit de cette situation mais conformément au vœu de la population, nous n'avons jamais renoncé à offrir ce service bon marché et pratique. La propharmacie fait en effet partie de la prise en charge médicale. Nous continuerons à offrir cette prestation tant que les dispositions légales ne l'auront pas rendue impraticable économiquement. Une interdiction par voie légale ne peut pas aller dans le sens des patient-es ni des assuré-es, ni dans le canton de Bâle-Campagne, ni nulle part ailleurs. La population ne voudra pas renoncer d'elle-même à ce service utile. Mais elle doit pouvoir constater que ce service est offert de manière engagée et professionnelle. Dispensez vous-même les médicaments à votre cabinet – et tenez-vous en à la loi et aux usages! Les patient-es vous en seront reconnaissant-es et vous soutiendront.

Dr Lukas Wagner

Président de la Société médicale de Bâle-Campagne

Membre du conseil d'administration de la pharmacie «Zur Rose SA»